

Montréal, le 28 janvier 2021

Mme Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Régie - Détermination par la Régie de l'énergie du taux d'indexation du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec applicable au 1^{er} avril 2021 (R-4134-2020)

Madame,

Comme demandé par la Régie dans sa décision D-2020-176 relative au dossier en rubrique, Union de consommateurs vous transmet ses commentaires.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.



France Latreille
Directrice

C.C. Hélène Sicard, procureur d'UC
Viviane de Tilly, analyste d'UC

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHEMINS
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS
ACEF DE LANAUDIÈRE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE
ACEF GRAND-PORTAGE

ACEF MONTRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACQC
CIBES DE LA MAURICIE
EBO

7000, avenue du Parc, bureau 201 Montréal (Québec) Canada H3N 1X1

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca